

Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476



Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
19 Avenue Bouvier, 6760 Virton
+32 (0) 63 570 476
iepsvirton@gmail.com
www.eafc-sudlux.be
Lu-Je: 14h-20h30

Auxiliaire de l'enfance

Formation Certifiante
Cours du jour - Site de Virton

Auxiliaire de l'enfance

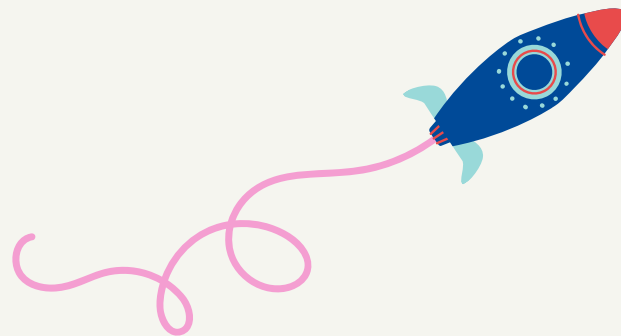
Le monde de la petite enfance vous passionne et vous aimeriez entamer une reconversion professionnelle ou obtenir un titre qui vous permette de travailler en crèche, en accueil extra-scolaire ou comme garde d'enfants ?

Nous vous proposons la **formation d'auxiliaire de l'enfance** qui débouche sur l'obtention d'un certificat dans le domaine de la puériculture.

À la différence de la puéricultrice, l'auxiliaire de l'enfance encadre des enfants de 0 à 12 ans. Son rôle est à la fois éducatif lors de l'élaboration d'activités ludiques et épanouissantes pour les jeunes enfants mais aussi physique et psychologique lors de l'apport des soins d'hygiène, de la distribution des repas ou encore lors de la communication avec les parents.

Les qualités et compétences demandées à l'auxiliaire de l'enfance sont identiques à celles que l'on retrouve chez la puéricultrice à savoir : un bon contact avec les enfants, une patience à toute épreuve, une capacité importante à s'adapter et à s'organiser...

À l'issue de la formation d'une durée de 18 mois, l'étudiant(e) obtient le certificat de qualification d'auxiliaire de l'enfance.



Et après ?

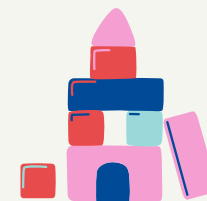
DÉBOUCHÉS

- Milieux d'accueil des enfants de 0 à 6 ans : crèches, crèches parentales, pré gardiennats, maisons d'enfants, maisons communales d'accueil de l'enfance, halte-garderie,...
- Accueil des enfants durant leur temps libre : accueil extrascolaire, écoles des devoirs,...
- Centres de vacances
- Accueillant d'enfants dans un cadre à caractère familial, autonome ou conventionné avec un service,...
- Service de garde d'enfants malades,...

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

« **Certificat de Qualification d'Auxiliaire de l'enfance** » spécifique à l'enseignement de Promotion Sociale délivré par la Communauté française.

Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein
- Être détenteur d'un diplôme CESI ou CE2D ou réussir le test d'entrée

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation